

SOCIÉTÉ MALET DE PORTET-SUR-GARONNE

**Extrait du rapport de suivi de qualité de l'air
autour de sites industriels de Midi-Pyrénées**



ORAMIP

19 avenue Clément Ader

31770 COLOMIERS

Tél : 05 61 15 42 46

<http://oramip.atmo-midipyrenees.org>

CONDITIONS DE DIFFUSION

ORAMIP Atmo - Midi-Pyrénées, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Midi-Pyrénées. ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle de ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec l'ORAMIP :

- depuis le formulaire de contact sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>
- par mail : contact@oramip.org
- par téléphone : 05.61.15.42.46

SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES AUTOUR DE LA SOCIÉTÉ MALET DE PORTET-SUR- GARONNE

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Aucun site n'a dépassé la valeur de référence en moyenne annuelle,
- 3 prélèvements bimestriels sont ponctuellement au dessus de la valeur de référence,
- L'empoussièrément du réseau reste stable par rapport à 2014.

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE RÉFÉRENCE :

| Valeur de référence | Dépassement | Commentaires |
|--|-------------|---|
| 350 mg/m ² .jour en moyenne annuelle (d'après la norme allemande de la TA Luft) | NON | Aucun site de prélèvement n'a dépassé la valeur de référence. |

EVOLUTION DE LA SITUATION EN RETOMBÉES TOTALES POUR L'ANNÉE 2014 :

| POUSSIÈRES | | | | |
|----------------------------------|--------|--|-----------|------------------------------------|
| Nom | Numéro | Moyenne annuelle (en mg/m ² .jour) | Évolution | Pourcentages par rapport à 2014 |
| Voie ferrée | 84 | 101 | ▼ | -28.1 % |
| Cimetière | 85 | 67 | ▼ | -14.2 % |
| Stock | 86 | 241 | = | 2.3 % |
| Quartier | 87 | 235 | ▼ | -21.1 % |
| Moyenne globale du réseau | | 161 | ▼ | -14.4 % |

SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

« Le collecteur de précipitation » de type jauge d'Owen est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques (Norme NF X43.014).



Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitation est un récipient d'une capacité suffisante (22 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur variant entre 1,5 mètres et 3 mètres. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 2 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Dans le cadre du réseau de surveillance de la gravière Malet de Portet-sur-Garonne, seules les retombées totales sont suivies par période de deux mois d'exposition.

Les retombées sont exprimées en $\text{mg}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$.

REGLEMENTATION

Les poussières sédimentables ne font l'objet d'aucune réglementation française ou européenne.

La norme AFNOR NF X43-007 indique le seuil entre « zone faiblement polluée et zone fortement polluée » ; cette valeur est de $30 \text{ g}/\text{m}^2\cdot\text{mois}$, soit $1 \text{ g}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$.

La norme allemande dans l'environnement (TA LUFT) mentionne comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante » la teneur de $350 \text{ mg}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$ en moyenne annuelle.

Les moyennes annuelles sont déterminées en pondérant les moyennes bimestrielles à partir du nombre de jours de chaque période de mesure.

BILAN DE L'ANNÉE 2015

En 2015, le réseau de suivi des retombées de poussières de la société Malet de Portet-sur-Garonne n'a pas évolué. L'ensemble des prélèvements bimestriels a bien été effectué.

Au cours de l'année 2015, aucun site n'a dépassé la valeur de référence de 350 mg/m².jour en moyenne annuelle (basée sur la norme allemande de la TA Luft et recommandée pour limiter l'impact des poussières sur l'environnement). 3 prélèvements bimestriels ont ponctuellement dépassé cette valeur de référence : aux mois de mai et juin pour le point n°86 « Stock », aux mois de mars, avril, septembre et octobre pour la jauge n°87 « Quartier ».

Le niveau de fond annuel du réseau est évalué à 67 mg/m².jour, relevé sur la jauge n°85 « Cimetière ».

Le point d'échantillonnage n°84 présente un empoussièrément annuel de 101 mg/m².jour, valeur modérée tout en restant supérieure au niveau de fond. Ce point est légèrement influencé par les activités de la sablière par vents de secteur ouest.

Les retombées totales moyennes des sites de mesure n°86 « Stock », et n°87 « Quartier » sont évaluées respectivement à 241 mg/m².jour et 235 mg/m².jour.

Le point « Stock » présente les retombées maximales du réseau de suivi. Ce point, situé au plus près des activités de la sablière, en limite de propriété, est fortement exposé aux poussières sédimentables, la moyenne annuelle de ce point étant 3.6 fois supérieure au niveau de fond. Ce résultat est cohérent par rapport à l'emplacement de la jauge.

En 2015, le point « Quartier » présente toujours un empoussièrément important, de 3.5 fois supérieur au niveau de fond. Le point présente par ailleurs 2 prélèvements dont les valeurs sont supérieures à la valeur de référence TA Luft. On ne note pas de corrélation franche entre répartition des secteurs de vents et quantités de poussières collectées suivant les différentes périodes. Cette année, ce point, éloigné d'environ 300 m à l'ouest de la sablière présente un empoussièrément équivalent à celui du site « Stock », en limite de propriété. Différents éléments pourraient expliquer cette surexposition en poussières :

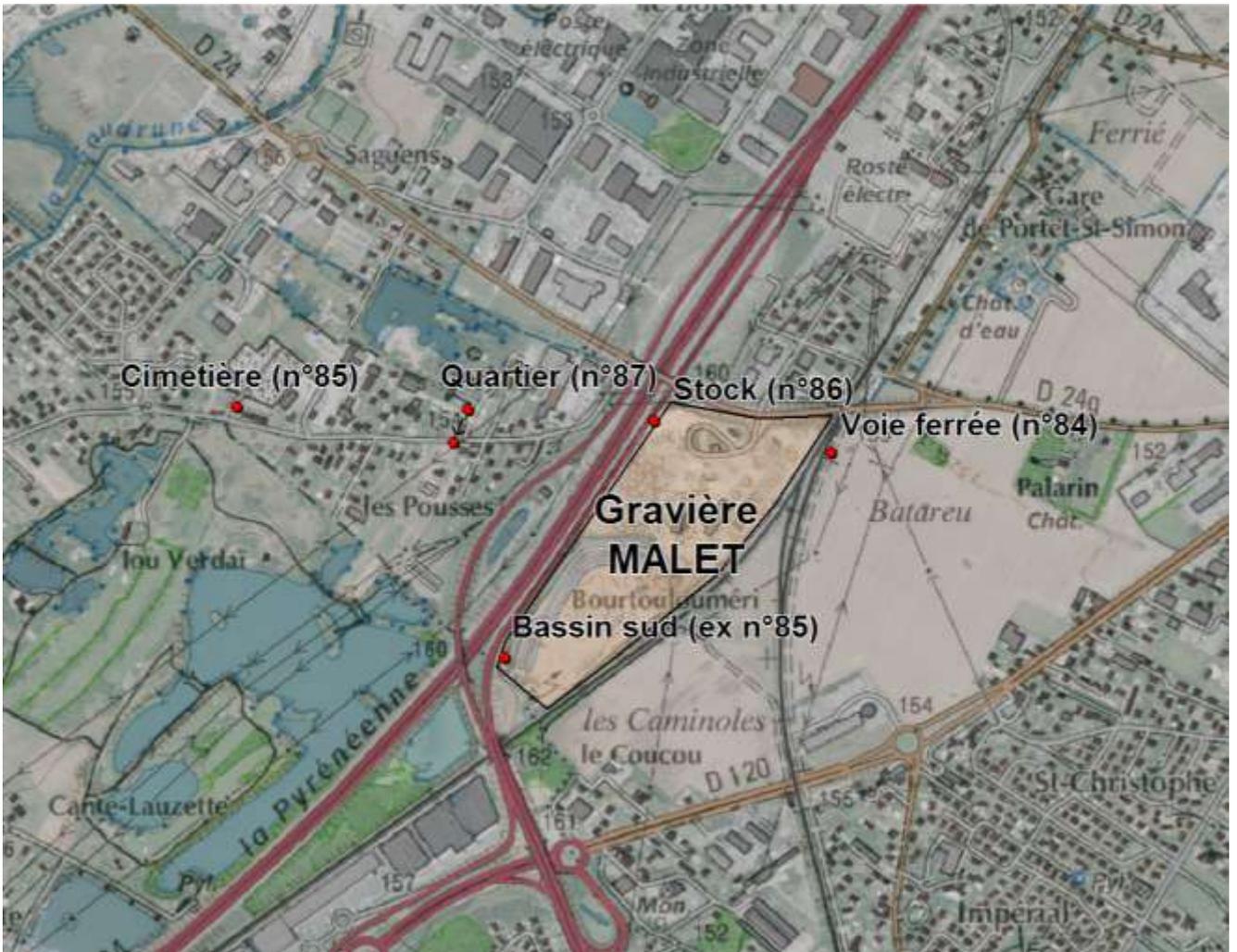
- le dépôt de poussières venant de la sablière,
- l'influence d'autres sources d'émissions : notamment le trafic routier, ou d'autres sources non identifiées dans le secteur.

En termes d'évolution, l'empoussièrément global du réseau est en diminution de -14.4 % par rapport à l'an dernier, passant de 188 mg/m².jour en 2014 à 161 mg/m².jour en 2015. Les retombées totales sont stables sur le point « Stock », en diminution de -28.1 % pour « Voie ferrée », -14.2 % en niveau de fond (représenté par la jauge « Cimetière »), et -21.1 % pour le point n°87.

Les relevés bimestriels ne montrent pas cette année d'évolution saisonnière commune, les relevés étant peu corrélés entre les points de mesure.

En conclusion, les éléments recueillis en 2015 confirment la diminution de l'empoussièrément par rapport à l'an passé, et de surcroît depuis 2011. L'empoussièrément de deux points d'échantillonnage reste encore important en 2015.

DISPOSITIFS DE SUIVI DE L'EMPOUSSIÈREMENT



Disposition géographique des points de prélèvements autour de la gravière Malet de Portet-sur-Garonne

SITES DE PRÉLÈVEMENTS

Site n° 84 "Voie ferrée"



Site n° 85 "Cimetière"



Site n° 86 "Stock"



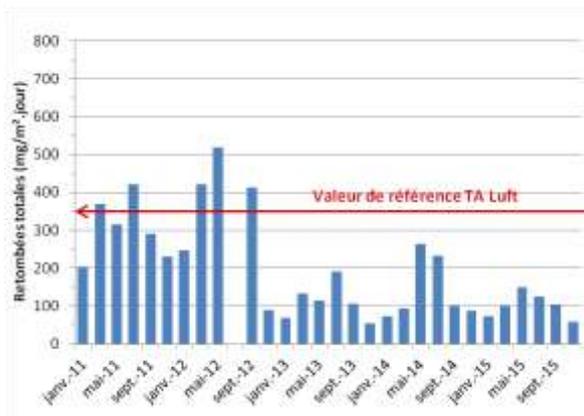
Site n° 87 "Quartier" (ancien site)



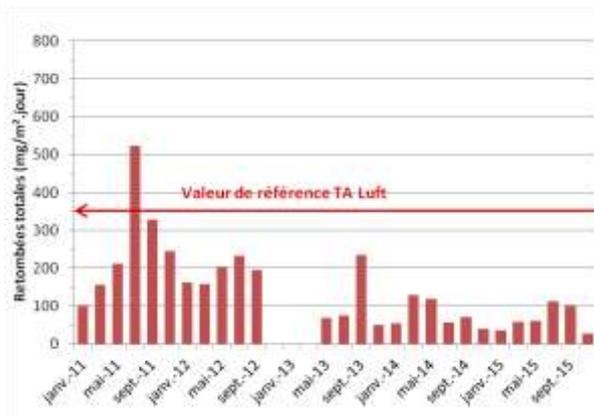
Site n° 87 "Quartier" (nouveau site)



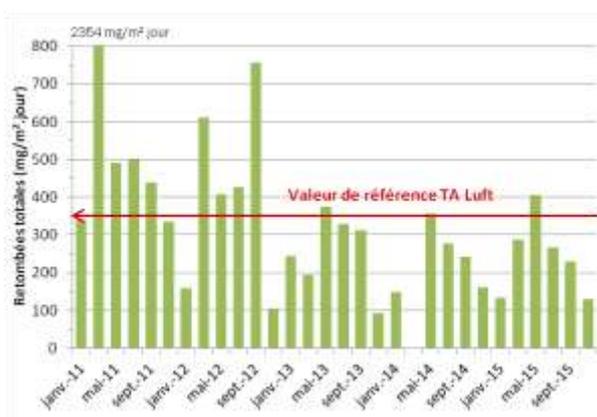
- ANNEXE I - SUIVI DES ÉVOLUTIONS DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



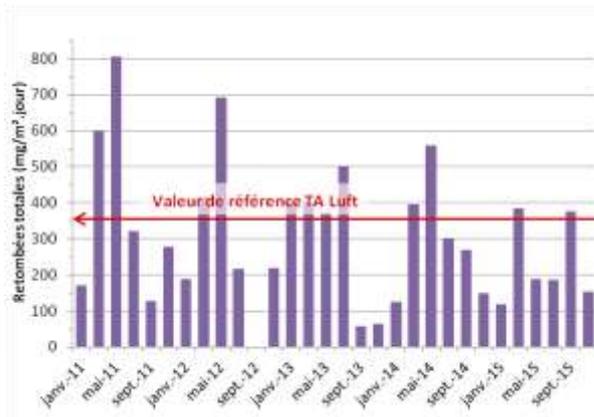
Retombées totales depuis 2011 – point n°84



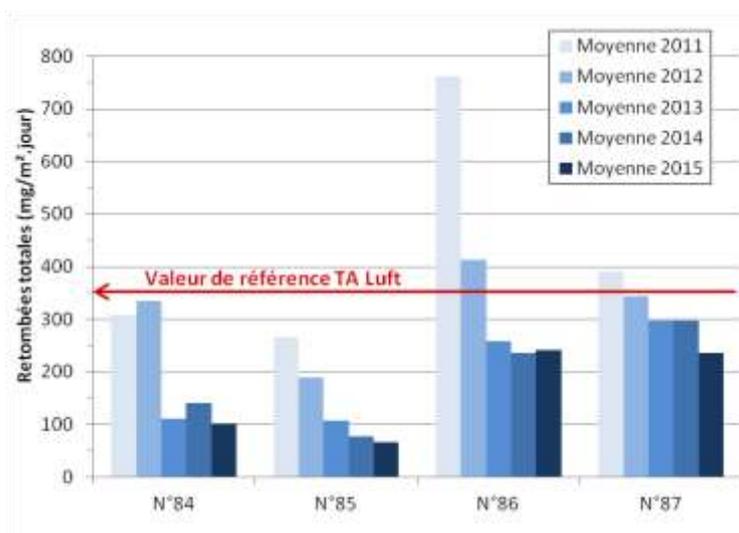
Retombées totales depuis 2011 – point n°85



Retombées totales depuis 2011 – point n°86



Retombées totales depuis 2011 – point n°87



Moyenne annuelle des retombées totales depuis 2011

- ANNEXE II - QUANTITÉS DE RETOMBÉES COLLECTÉES PAR JAUGE D'OWEN POUR L'ANNÉE 2015

Retombées Totales

| Période de l'année 2015 | Identifiant jauge et quantités en mg/m ² .jour | | | |
|-------------------------|---|-------|-------|-------|
| | N° 84 | N° 85 | N° 86 | N° 87 |
| 06/01 - 03/03 | 73 | 36 | 133 | 118 |
| 03/03 - 05/05 | 101 | 59 | 288 | 385 |
| 05/05 - 01/07 | 149 | 60 | 405 | 187 |
| 01/07 - 04/09 | 125 | 113 | 266 | 186 |
| 04/09 - 03/11 | 103 | 103 | 230 | 375 |
| 03/11 - 07/01 | 58 | 27 | 129 | 153 |
| Moyenne | 101 | 67 | 241 | 235 |
| Maximum | 149 | 113 | 405 | 385 |
| Minimum | 58 | 27 | 129 | 118 |

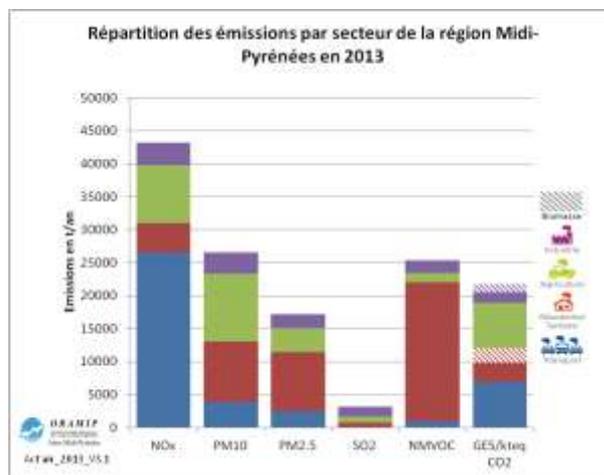
ANNEXE III INVENTAIRE DES EMISSIONS INDUSTRIELLES

Répartition des émissions régionales de polluants atmosphériques par secteur

Le graphique ci-contre permet de représenter la répartition des émissions de la région Midi-Pyrénées par grands secteurs d'activité :

- Transport,
- Résidentiel – Tertiaire,
- Agriculture,
- Industries.

En 2013, la part du secteur industriel est faible pour l'ensemble des polluants. Seul le SO₂ provenant du secteur industriel est important.



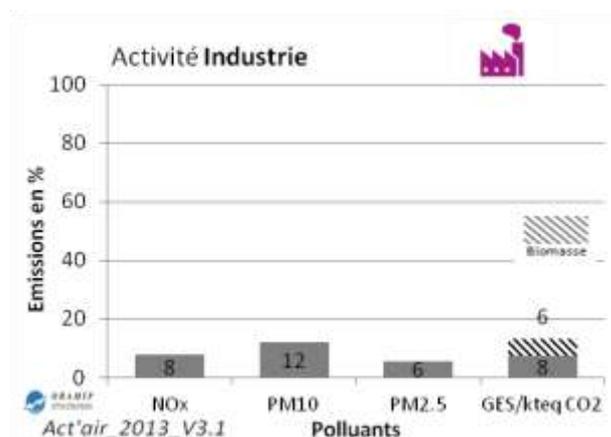
Contribution de l'activité industrielle sur les émissions régionales

Ci-dessous la part des émissions industrielles régionales, d'oxydes d'azote, de particules PM₁₀ et PM_{2.5}, et de gaz à effet de serre sur les émissions totales régionales.

Les émissions de NO_x provenant du secteur industriel représentent 8 % des émissions totales régionales.

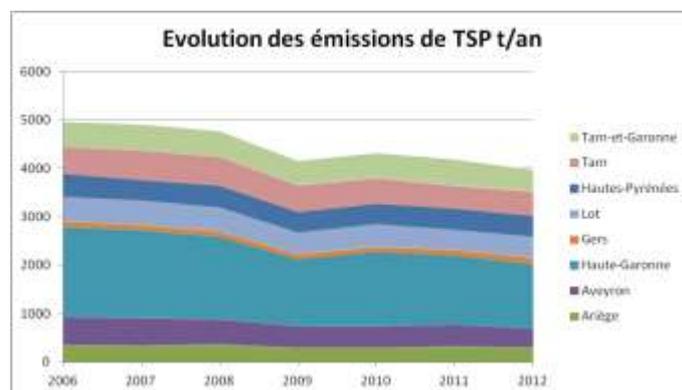
Les émissions de PM₁₀ provenant du secteur industriel représentent 12 % des émissions totales régionales.

Les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur industriel représentent 8 % des émissions totales régionales.



Evolution des émissions provenant de l'activité des carrières

Ci-dessous l'évolution des émissions de TSP (particules totales en suspension) provenant de l'activité des carrières entre 2006 et 2012.



Organisation de l'outil d'évaluation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre "Act'air"

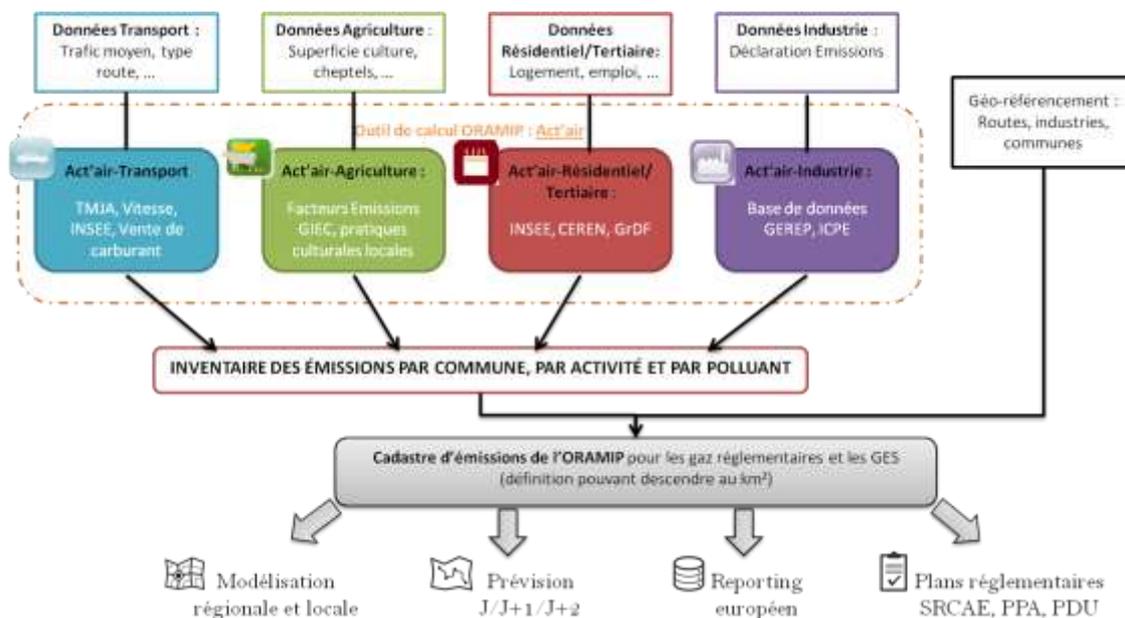
Le calcul d'émissions consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** dont les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO,

benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite **annuellement** en fonction de la disponibilité des données d'activité.



Méthodologie du calcul des émissions industrielles

L'ORAMIP est chargé d'effectuer les inventaires d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et de les mettre à jour suivant un guide méthodologique mis en place dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

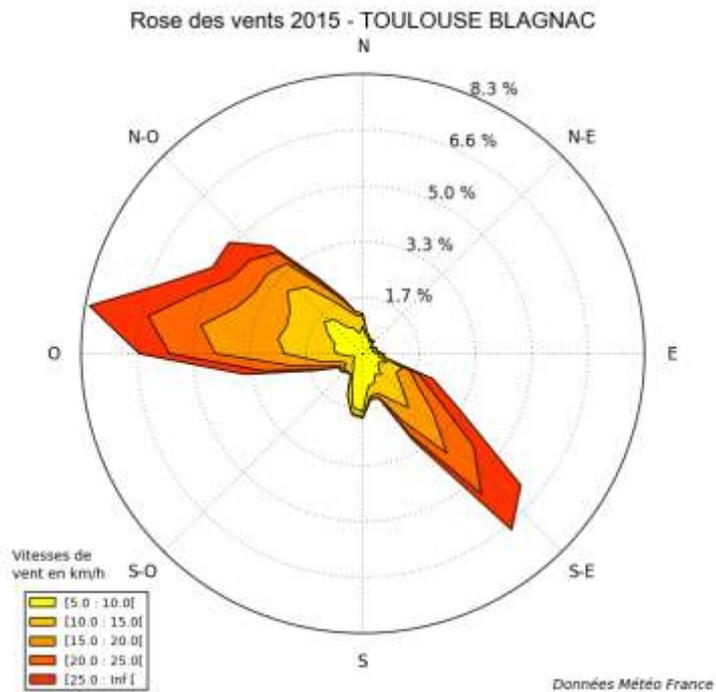
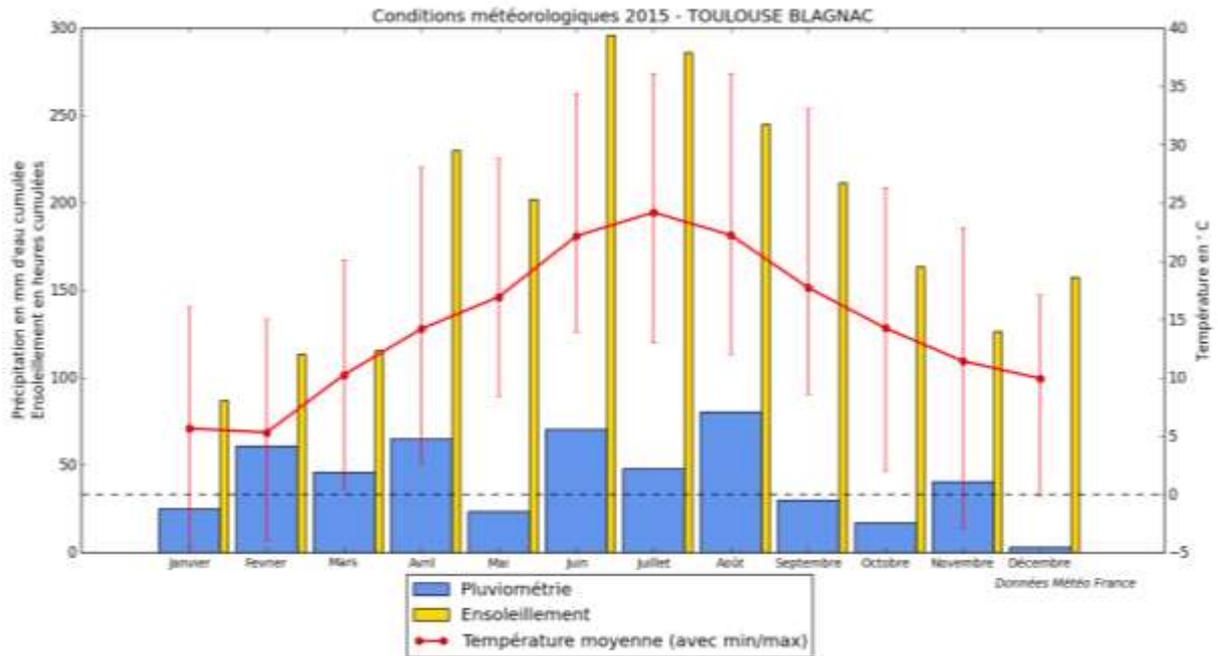
- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

Les émissions issues du secteur industriel sont déterminées d'une part à partir des **déclarations annuelles d'émissions faites auprès de la DREAL** (base Installations Classées Pour l'Environnement) et d'autre part à partir des données relatives aux **emplois par secteurs d'activité** (INSEE). Pour les polluants pour lesquels les informations ne sont pas disponibles, l'ORAMIP calcule une estimation de ces émissions à partir de caractéristiques de l'activité (consommation énergétique, production, etc.) du site, et de facteurs d'émissions provenant du guide OMINIA du CITEPA.

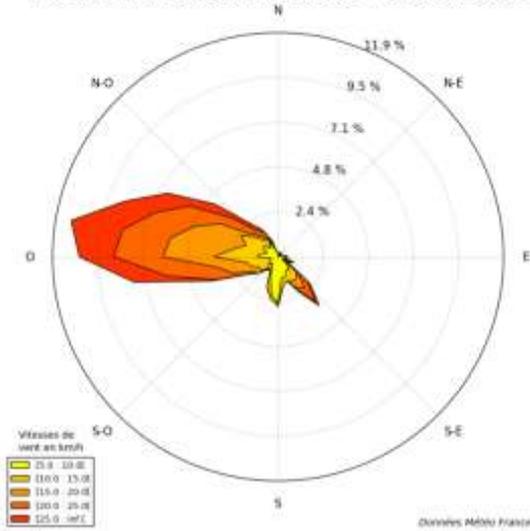
Ainsi l'ORAMIP suit **l'évolution des émissions** de l'ensemble des installations classées de la région Midi-Pyrénées depuis 2008, et met à jour **annuellement** ces données et dispose donc actuellement d'un **historique sur six années**.

- ANNEXE IV - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION MÉTÉO- FRANCE DE TOULOUSE-BLAGNAC

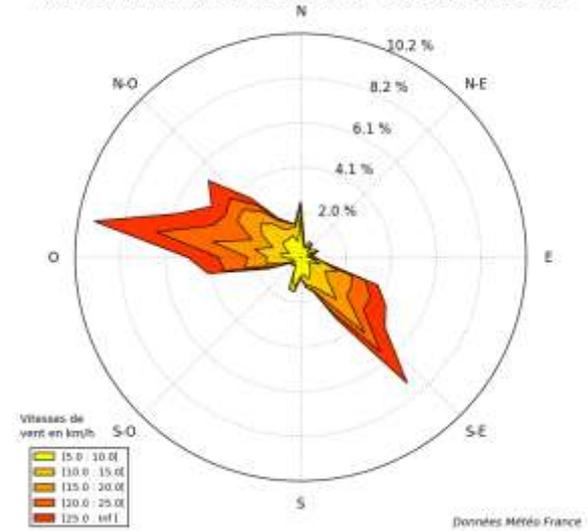


Rose des vents – Année 2015

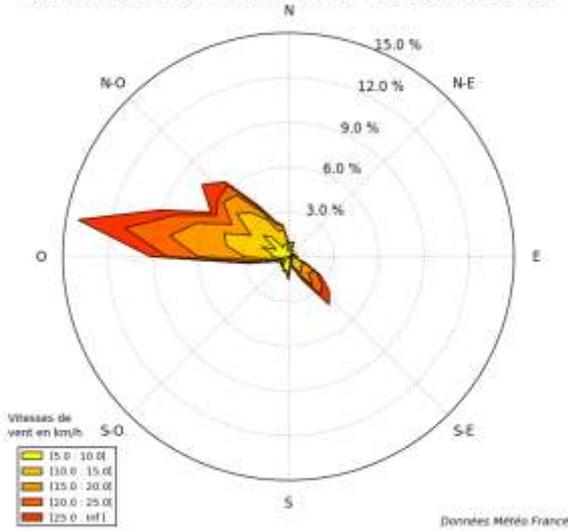
Rose des vents du 06/01/2015 au 03/03/2015 - TOULOUSE BLAGNAC



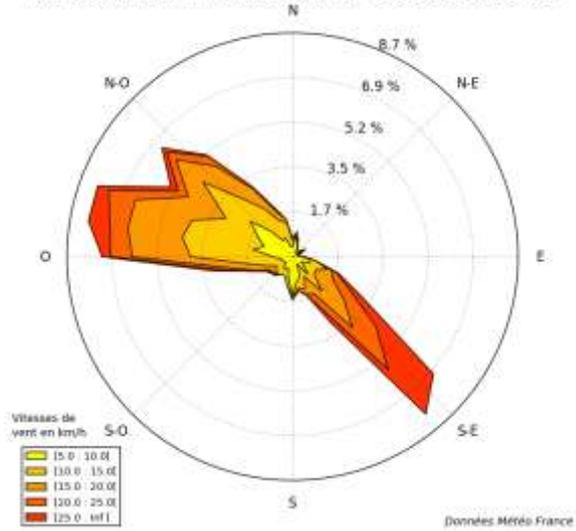
Rose des vents du 3/3/2015 au 5/5/2015 - TOULOUSE BLAGNAC



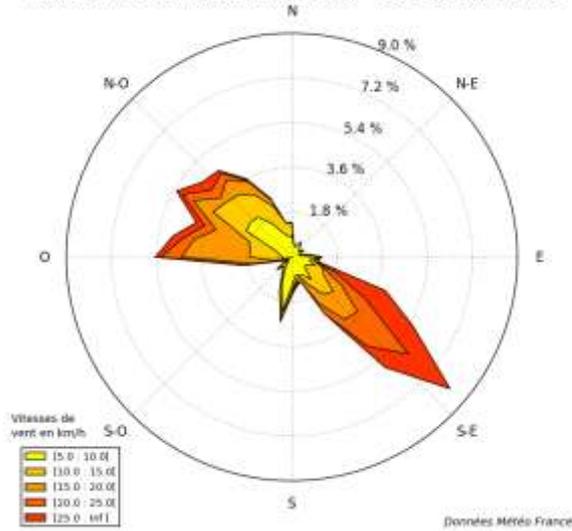
Rose des vents du 5/5/2015 au 1/7/2015 - TOULOUSE BLAGNAC



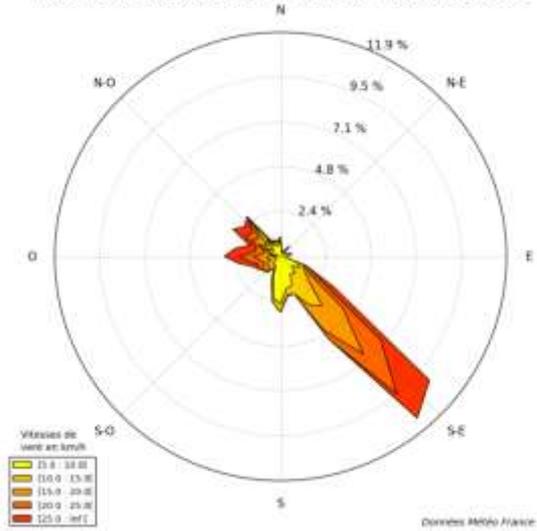
Rose des vents du 1/7/2015 au 4/9/2015 - TOULOUSE BLAGNAC



Rose des vents du 4/9/2015 au 3/11/2015 - TOULOUSE BLAGNAC



Rose des vents du 03/11/2015 au 07/01/2016 - TOULOUSE BLAGNAC





ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES
Atmo Midi-Pyrénées

Surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

• • mesures • •



L'information
sur la qualité de l'air
en Midi-Pyrénées :
www.oramip.org